

QUELQUES
THÉORÈMES D'ARITHMÉTIQUE;

PAR

EUGÈNE CATALAN,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(Présenté à la Classe des sciences, dans la séance du 5 juillet 1884.)

QUELQUES

THÉORÈMES D'ARITHMÉTIQUE.

1. THÉORÈME I (Théorème de Lionnet (*)). *Soit*

$$S_p = 1^p + 2^p + 3^p + \dots + n^p,$$

p étant un nombre entier, plus grand que zéro. Si le nombre n, supérieur à p + 1, est premier, il divise S_p.

On a

$$S_1 = \frac{n(n+1)}{2}.$$

D'après les hypothèses, n surpasse 2 : n est *impair*, et au moins égal à 3. Donc

$$S_1 = \mathcal{N} . n.$$

Supposons

$$S_2 = \mathcal{N} . n, \quad S_3 = \mathcal{N} . n, \quad \dots, \quad S_{p-1} = \mathcal{N} . n:$$

il s'agit de vérifier que S_p est un multiple de n.

(*) En 1842, M. Lionnet, alors Professeur au Collège Louis le Grand, publia, dans le premier volume des *Nouvelles Annales de Mathématiques*, le théorème auquel nous croyons devoir donner le nom de notre vénérable ancien collègue.

Or, la relation générale (*)

$$(n + 1) [(n + 1)^p - 1] = \frac{p + 1}{1} S_p + \frac{(p + 1)^p}{1 \cdot 2} S_{p-1} + \dots + \frac{p + 1}{1} S_1 \dots \quad (1)$$

devient, par ce qui précède, et à cause de $(n + 1)^p - 1 = \mathcal{N} \cdot n$:

$$(p + 1) S_p = \mathcal{N} \cdot n \dots \dots \dots (2)$$

Le nombre n , étant premier, doit diviser $p + 1$ ou S_p . Il surpasse $p + 1$; donc *il divise* S_p (**).

2. THÉORÈME II. *Si $n + 1$ est un nombre premier, supérieur à $p + 1$, il divise S_p .*

Le nombre $n + 1$, supposé premier, surpasse 2; donc n est pair : $S_1 = \mathcal{N} \cdot (n + 1)$. Si toutes les sommes S_2, S_3, \dots, S_{p-1} sont des multiples de $n + 1$, l'égalité (1), dans laquelle le premier membre est divisible par $n + 1$, donne

$$(p + 1) S_p = \mathcal{N} \cdot (n + 1);$$

etc.

3. THÉORÈME III. *Si n est un nombre premier, la quantité S_{n-1} est un multiple de n , diminué de l'unité.*

On a

$$S_{n-1} = 1^{n-1} + 2^{n-1} + \dots + (n - 1)^{n-1} + n^{n-1}.$$

D'après le théorème de Fermat,

$$1^{n-1} + 2^{n-1} + \dots + (n - 1)^{n-1} = \mathcal{N} \cdot n + (n - 1) = \mathcal{N} \cdot n - 1;$$

donc

$$S_{n-1} = \mathcal{N} \cdot n - 1 \dots \dots \dots (4)$$

(*) *Cours d'Analyse de l'Université de Liège*, p. 70.

(**) Cette démonstration ne diffère pas de celle qui a été donnée par M. Lionnét.

4. LEMME I. Si n est un nombre premier, égal ou inférieur à p (*), et que l'on fasse

$$p = (n - 1)q + r,$$

on a, si r n'est pas nul,

$$S_p = \mathfrak{N} \cdot n + S_r;$$

et

$$S_p = \mathfrak{N} \cdot n - 1,$$

si $r = 0$.

De

$$S_p = 1^p + 2^p + \dots + f^p + (n - 1)^p + n^p,$$

on conclut

$$S_p = 1^p + 2^p + \dots + f^p + \dots + (n - 1)^p + \mathfrak{N} \cdot n. \quad (5)$$

Mais, par le théorème de Fermat :

$$f^{n-1} = \mathfrak{N} \cdot n + 1,$$

$$f^{(n-1)q} = \mathfrak{N} \cdot n + 1.$$

Donc, en multipliant par f^r :

$$f^p = \mathfrak{N} \cdot n + f^r;$$

puis

$$1^p + 2^p + \dots + (n - 1)^p = \mathfrak{N} \cdot n + 1^r + 2^r + \dots + (n - 1)^r. \quad (6)$$

Cela posé, si r n'est pas nul, on peut ajouter n^p au premier membre, n^r au second; et l'on a

$$S_p = \mathfrak{N} \cdot n + S_r. \quad (7)$$

Si $r = 0$, le second membre de l'égalité (6) a la forme $\mathfrak{N} \cdot n + (n - 1)$ = $\mathfrak{N} \cdot n - 1$. Donc, ajoutant $n^p = \mathfrak{N} \cdot n$:

$$S_p = \mathfrak{N} \cdot n - 1 (**). \quad (8)$$

(*) Nous venons d'examiner le cas de $n = p + 1$.

(**) Quand $n = 2$, la démonstration est en défaut; mais la proposition subsiste. En effet, $1^p + 2^p = \mathfrak{N} \cdot 2 + 1 = \mathfrak{N} \cdot 2 - 1$.

5. LEMME II. *Si $n + 1$ est un nombre premier, égal ou inférieur à $p + 1$ (*), et que l'on fasse*

$$p = nq' + r',$$

on a, si r' n'est pas nul,

$$S_p = \mathfrak{N}(n + 1) + S_{p'};$$

et

$$S_p = \mathfrak{N}(n + 1) - 1,$$

si $r' = 0$.

Un simple changement de lettres donne, pour le premier cas :

$$f^n = \mathfrak{N}(n + 1) + 1,$$

$$f^{nq'} = \mathfrak{N} \cdot (n + 1) + 1,$$

$$f^p = \mathfrak{N} \cdot (n + 1) + f^{r'},$$

$$S_p = \mathfrak{N}(n + 1) + S_{p'} \dots \dots \dots (9)$$

Si, au contraire, $r' = 0$:

$$f^p = f^{nq'} = \mathfrak{N} \cdot (n + 1) + 1;$$

puis

$$S_p = \mathfrak{N} \cdot (n + 1) + n,$$

ou

$$S_p = \mathfrak{N} \cdot (n + 1) - 1 \dots \dots \dots (10)$$

6. THÉORÈME IV. *Si n est un nombre premier, supérieur à 2, et tel que $n - 1$ ne divise point p , S_p est multiple de n .*

Dans l'égalité (7), r est le reste de la division de p par $n - 1$, reste qui n'est pas nul. Ainsi, $r < n - 1$, ou $n > r + 1$. D'après le Théorème I, $S_p = \mathfrak{N} \cdot n$. Donc aussi

$$S_p = \mathfrak{N} \cdot n.$$

7. THÉORÈME V. *Si n est un nombre premier, supérieur à 2, et tel que $n - 1$ divise p , S_p est un multiple de n , diminué de l'unité.*

(*) On vient de voir ce qui se rapporte à $n + 1 = p + 1$.

8. THÉORÈME VI. Si $n + 1$ est un nombre premier, supérieur à 2, et tel que n ne divise point p , S_p est multiple de $n + 1$.

Mêmes démonstrations : Il suffit de remplacer la relation (7) par la relation (9), et le Théorème I par le Théorème II.

9. Remarque. Le Théorème II est un corollaire du Théorème VI; ou plutôt ces deux théorèmes n'en font qu'un. En effet, d'après le second :

$$1^n + 2^n + \dots + (n - 1)^n + n^n = \mathfrak{N}(n + 1),$$

si $n + 1$ est premier et que n ne divise point p .

Changeant n en $n - 1$, on a cette proposition :

$$1^n + 2^n + \dots + (n - 1)^n = \mathfrak{N} \cdot n,$$

si n est premier et que $n - 1$ ne divise point p . Ajoutant n^n au premier membre, on retrouve le Théorème II.

10. THÉORÈME VII. Si $n + 1$ est un nombre premier, supérieur à 2, et tel que n divise p , S_p est un multiple de $n + 1$, diminué de l'unité.

Cette propriété est comprise dans le Lemme II.

11. LEMME III. a étant un nombre impair, soit

$$S(a^\alpha, p) = 1^n + 2^n + 3^n + \dots + (a^\alpha)^n.$$

On a

$$S(a^\alpha, p) = \mathfrak{N} \cdot a^\alpha + a^{\alpha-1} S(a, p) \dots \dots \dots (11)$$

Pour fixer les idées et simplifier l'écriture, prenons $a = 5$, $\alpha = 4$; de manière que

$$S(5^4, p) = 1^n + 2^n + 3^n + \dots + 625^n.$$

Décomposons le second membre en 5 groupes, composés, chacun, de 125 termes, savoir :

$$1^n + 2^n + \dots + 125^n, \quad 126^n + 127^n + \dots + 250^n, \quad 251^n + 252^n + \dots + 375^n, \\ 376^n + 377^n + \dots + 500^n, \quad 501^n + 502^n + \dots + 625^n.$$

On a, par la formule du binôme :

$$\begin{aligned}
 126^n &= \mathcal{N}. 125 + p . 125^2 . 4^{n-1} + 4^n, \\
 127^n &= \mathcal{N}. 125^2 + p . 125 . 2^{n-1} + 2^n, \\
 &\dots \dots \dots \dots \dots \dots \dots \dots \dots \dots \\
 250^n &= \mathcal{N} . 125^2 + p . 125 . 125^{n-1} + 125^n;
 \end{aligned}$$

puis, en observant que 125^2 est un multiple de 625 :

$$126^n + 127^n + \dots + 250^n = \mathcal{N} . 625 + p . 125 . S(125, p-1) + S(125, p). \quad (12)$$

De même :

$$\begin{aligned}
 251^n + 252^n + \dots + 575^n &= \mathcal{N} . 625 + p . 250 S(125, p-1) + S(125, p), \\
 576^n + 577^n + \dots + 500^n &= \mathcal{N} . 625 + p . 575 S(125, p-1) + S(125, p), \\
 501^n + 502^n + \dots + 625^n &= \mathcal{N} . 625 + p . 500 S(125, p-1) + S(125, p).
 \end{aligned}$$

Conséquemment :

$$1^n + 2^n + \dots + 625^n = \mathcal{N} . 625 + p . 125 (1 + 2 + 5 + 4) S(125, p-1) + 5 S(125, p).$$

La somme $1 + 2 + 3 + 4 = \frac{4 \cdot 5}{2}$ est un multiple de 5 (*). Donc

$$S(625, p) = \mathcal{N} . 625 + 5 S(125, p),$$

ou

$$S(5^4, p) = \mathcal{N} . 5^4 + 5 S(5^3, p) (**).$$

De même :

$$S(5, p) = \mathcal{N} . 5^5 + 5 S(5^2, p),$$

$$S(5^2, p) = \mathcal{N} . 5^2 + 5 S(5, p).$$

Éliminant $S(5^3, p)$ et $S(5^2, p)$, on a

$$S(5^4, p) = \mathcal{N} . (5^4) + 5^5 S(5, p).$$

C. Q. F. D.

*) Dans le cas général, cette somme devient $1 + 2 + 3 + \dots + (a-1) = \frac{(a-1)a}{2} = \mathcal{N} . a$, puisque a est *impair*.

(**) En général

$$S(a^x, p) = \mathcal{N} . a^x + a S(a^{x-1}, p).$$

11. LEMME IV. Soit a un nombre premier, supérieur à 2 :

1° Si $a - 1$ ne divise point p , $S(a^z, p) = \mathfrak{N} \cdot a^z$;

2° Si $a - 1$ divise p , $S(a^z, p)$ est divisible par a^{z-1} , mais non divisible par a^z .

1° D'après le Théorème IV, si $a - 1$ ne divise point p , $S_p = \mathfrak{N} \cdot a$. Consé-
quemment, la relation

$$S(a^z, p) = \mathfrak{N} \cdot a^z + a^{z-1} S(a, p) \dots \dots \dots (11)$$

prend la forme

$$S(a^z, p) = \mathfrak{N} \cdot a^z + \mathfrak{N} \cdot a^z = \mathfrak{N} \cdot a^z.$$

2° Si $a - 1$ divise p , $S(a, p) = \mathfrak{N} \cdot a - 1$ (Théorème V). Donc

$$S(a^z, p) = \mathfrak{N} \cdot a^z + \mathfrak{N} \cdot a^z - a^{z-1} = \mathfrak{N} \cdot a^z - a^{z-1} = \mathfrak{N} \cdot a^{z-1}.$$

En outre, la première partie de $S(a^z, p)$ est divisible par a^z ; la seconde ne l'est pas.

12. LEMME V. a, b, c, \dots, g étant des nombres impairs, premiers entre eux, deux à deux, on a

$$\begin{aligned} S(abc\dots g, p) &= \mathfrak{N} \cdot a + bc\dots g \cdot S(a, p) \\ &= \mathfrak{N} \cdot b + ac\dots g \cdot S(b, p) \\ &= \dots \dots \dots \end{aligned}$$

Considérons seulement trois nombres, a, b, c . Un groupement analogue à celui qui a été employé ci-dessus (10) donne

$$S(abc, p) = [1^p + 2^p + \dots + a^p] + [(a+1)^p + \dots + (2a)^p] + [(2a+1)^p + \dots + (5a)^p] + \dots \\ + [(abc-a)^p + (abc-a+1)^p + \dots + (abc)^p].$$

Chaque groupe est un multiple de a , augmenté de $1^p + 2^p + \dots + a^p = S(a, p)$. D'ailleurs, il y a bc groupes; donc

$$\begin{aligned} S(abc, p) &= \mathfrak{N}.a + bc S(a, p). \dots \dots \dots (12) \\ &= \mathfrak{N}.b + ca S(b, p), \\ &= \mathfrak{N}.c + ab S(c, p). \end{aligned}$$

13. LEMME VI. *Les mêmes choses étant posées que dans le Lemme V :*

1° *Si les sommes $S(a, p)$, $S(b, p)$, $S(c, p)$, ... sont, respectivement, divisibles par a , b , c , ..., la somme $S(abc \dots g, p)$ est divisible par $abc \dots g$;*

2° *Dans le cas contraire, $S(abc \dots g, p)$ n'est point divisible par $abc \dots g$.*

1° Soient :

$$S(a, p) = \mathfrak{N}.a, \quad S(b, p) = \mathfrak{N}.b, \dots$$

Les relations (12) deviennent :

$$S(abc, p) = \mathfrak{N}.a = \mathfrak{N}.b = \mathfrak{N}.c.$$

Donc, par un théorème connu,

$$S(abc, p) = \mathfrak{N}(abc).$$

2° Si, dans la première de ces relations, $S(a, p)$ n'est point divisible par a , $S(abc, p)$ ne l'est pas non plus. Donc, etc.

14. THÉORÈME VIII. *Soit $n = a^\alpha b^\beta c^\gamma \dots$, a, b, c, \dots étant premiers, inégaux et impairs :*

1° *Si aucun des nombres $a - 1$, $b - 1$, $c - 1$, ... ne divise p , $S_p = \mathfrak{N}.n$;*

2° *Dans le cas contraire, S_p n'est pas divisible par n .*

15. Corollaire. *Si les nombres n, p sont impairs, et que p soit premier,*

$$S_p = \mathfrak{N}.n.$$

16 REMARQUE. Si l'on applique au nombre 2 les considérations précédentes, on trouve, en observant que $S(2, p) = 1^p + 2^p = \mathcal{N} \cdot 2 + 1$:

$$1^\circ S(2^\lambda, p) = \mathcal{N} \cdot 2^{\lambda-1} \cdot (\lambda > 1);$$

2° Soit $n = 2^\lambda a^\alpha b^\beta c^\gamma \dots$. Si aucun des nombres $a-1, b-1, c-1, \dots$ ne divise p , $S_p = \mathcal{N} \cdot \binom{n}{\frac{p}{2}}$;

3° Dans le cas contraire, S_p n'est point divisible par $\frac{n}{2}$.

17. Vérifications. I. $n = 3^2 \cdot 5^3 = 1125$, $p = 3$. On a

$$S_3 = \left(\frac{1125 \cdot 1126}{2} \right)^2 = 1125^2 \cdot 563^2 = \mathcal{N} \cdot 1125.$$

II. $n = 3^2 \cdot 5^3 = 1125$, $p = 4$.

La formule

$$S_4 = \frac{n(n+1)(2n+1)(5n^2+5n-1)}{50}$$

devient, dans ce cas particulier,

$$S_4 = \frac{1125 \cdot 1126 \cdot 2251 [\mathcal{N} \cdot 1125 - 1]}{50} = 75 \cdot 563 \cdot 2251 [\mathcal{N} \cdot 1125 - 1];$$

il est clair que le second membre n'est pas divisible par 1125.

III. $n = 5^3 \cdot 7 = 875$, $p = 5$.

On a

$$S_5 = \frac{875^2 \cdot 876^2 [\mathcal{N} \cdot 875 - 1]}{12} = 875^2 \cdot 876 \cdot 75 [\mathcal{N} \cdot 875 - 1] = \mathcal{N} \cdot 875.$$

IV. $n = 5^3 \cdot 7 = 875$, $p = 4$.

D'après ces valeurs,

$$S_4 = \frac{875 \cdot 876 \cdot 1751 [\mathcal{N} \cdot 875 - 1]}{50} = 175 \cdot 146 \cdot 1751 [\mathcal{N} \cdot 875 - 1];$$

le second membre n'est pas divisible par 875.

$$\text{V. } n = 2.5^3.7 = 1750, p = 5.$$

Par suite,

$$\begin{aligned} S_5 &= \frac{1}{12} 1750^2 \cdot 1751^2 [2 \cdot 1750^2 + 2 \cdot 1750 - 1] \\ &= \frac{1}{5} 875^2 \cdot 1751^2 \cdot 5\,059\,001 = 875^2 \cdot 1751^2 \cdot 1\,019\,667 = \mathcal{N} \cdot \left(\frac{n}{2}\right). \end{aligned}$$

$$\text{VI. } n = 2.5^3.7 = 1750, p = 4.$$

On trouve

$$S_4 = \frac{1}{50} 1750 \cdot 1751 \cdot 5501 [\mathcal{N} \cdot 1750 - 1] = 175 \cdot 1751 \cdot 1167 [\mathcal{N} \cdot 1750 - 1]:$$

ce nombre n'est pas divisible par $\frac{n}{2}$.

18. THÉORÈME IX. Si n est un nombre premier, supérieur à 2, et tel que $n - 1$ ne divise point $p + p'$, la quantité

$$S = 1^n (n-1)^{p'} + 2^n (n-2)^{p'} + \dots + (n-1)^n 1^{p'} \dots \dots \dots (11)$$

est multiple de n .

Le terme général est

$$f^n (n-f)^{p'} = f^n [\mathcal{N} \cdot n + (-f)^{p'}] = \mathcal{N} \cdot n + (-1)^{p'} f^{p'+n}.$$

Donc

$$S = \mathcal{N} \cdot n + (-1)^{p'} [1^{p'+n} + 2^{p'+n} + \dots + (n-1)^{p'+n}] = \mathcal{N} \cdot n + (-1)^{p'} [S_{p+p'} - n^{p'+n}]. \quad (12)$$

D'après le Théorème IV, $S_{p+p'} = \mathcal{N} \cdot n$; puis $S = \mathcal{N} \cdot n$.

19. THÉORÈME X. Si n est un nombre premier, supérieur à 2, et tel que $n - 1$ divise $p + p'$, la quantité S égale un multiple de n , diminué de $(-1)^{p'}$.

On a, par le Théorème V :

$$S_{p+p'} = \mathcal{N} \cdot n.$$

Donc

$$S = \mathcal{N} \cdot n - (-1)^{p'}.$$

20. Remarque. S est une fonction symétrique de p et de p' ; conséquemment,

$$S = \mathcal{N} \cdot n - (-1)^p (*).$$

*) $p + p'$ est pair; donc p et p' sont de même parité.

21. THÉORÈME XI. Si n est un nombre impair, et que p, p' soient de parités contraires, n divise S .

Dans le second membre de la formule (11), la somme de deux termes également éloignés des extrêmes est

$$f^n (n - f)^{p'} + f^{p'} (n - f)^n = \mathfrak{N} . n + f^{p+p'} [(-1)^{p'} + (-1)^p] = \mathfrak{N} . n,$$

parce que le binôme entre parenthèses est nul. D'ailleurs, n étant *impair*, la somme S est composée d'un nombre *pair* de termes. Donc enfin

$$S = \mathfrak{N} . n.$$

22. THÉORÈME XII (Théorème d'Hermite (*)). n étant un nombre entier, et x un nombre quelconque,

$$E(x) + E\left(x + \frac{1}{n}\right) + \dots + E\left(x + \frac{n-1}{n}\right) = E(nx) \dots \dots \dots (13)$$

Si l'on évalue x à moins de $\frac{1}{n}$, on aura

$$a + \frac{p}{n} \leq x < a + \frac{p+1}{n}; \dots \dots \dots (14)$$

a étant la partie entière de x (**), et $\frac{p}{n}$ une fraction proprement dite.

De là résultent les valeurs suivantes :

$$E(x) = a, \quad E\left(x + \frac{1}{n}\right) = a, \quad \dots, \quad E\left(x + \frac{n-p-1}{n}\right) = a,$$

$$E\left(x + \frac{n-p}{n}\right) = a + 1 \quad (***), \quad E\left(x + \frac{n+1-p}{n}\right) = a + 1, \quad \dots, \quad E\left(x + \frac{n-1}{n}\right) = a + 1.$$

(*) L'illustre Géomètre a bien voulu me le communiquer.

(**) Elle peut être nulle.

(***) En effet, les relations (14) donnent

$$x + \frac{n-p}{n} \geq a + 1.$$

Donc

$$E(x) + E\left(x + \frac{1}{n}\right) + \dots + E\left(x + \frac{n-1}{n}\right) = (n-p)a + p(a+1) = na + p. \quad (15)$$

Et comme, d'après les relations (14), nx est compris entre $na + p$ et $na + p + 1$, le second membre de l'égalité (15) se réduit à $E(nx)$.

23. THÉORÈME XIII. *Si l'on conserve les dénominations employées dans le Théorème XII, et que l'exposant k soit un nombre entier, on aura*

$$[E(x)]^k + \left[E\left(x + \frac{1}{n}\right)\right]^k + \dots + \left[E\left(x + \frac{n-1}{n}\right)\right]^k = (n-p)[E(x)]^k + p[1 + E(x)]^k. \quad (16)$$

Même démonstration.

24. Corollaire. *Si x est compris entre 0 et 1 :*

$$[E(x)]^k + \left[E\left(x + \frac{1}{n}\right)\right]^k + \dots + \left[E\left(x + \frac{n-1}{n}\right)\right]^k = E(nx). \quad (17)$$

En effet, $E(x) = 0$; donc le second membre de l'égalité (16) se réduit à $p = E(nx)$.

25. Remarque. *La fonction de k , formant le premier membre, est indépendante de k .*

26. THÉORÈME XIV. *Si le nombre entier n croît indéfiniment, la quantité*

$$\frac{1}{n} \left[x^p + \left(x + \frac{1}{n}\right)^p + \dots + \left(x + \frac{n-1}{n}\right)^p \right]$$

tend vers

$$\frac{1}{p+1} [(x+1)^{p+1} - x^{p+1}] \quad (*).$$

(*) Probablement, cette propriété n'est pas nouvelle. Quoi qu'il en soit, comme je l'écrivais, naguère, à M. Hermite : « depuis cinquante ans, j'aurais dû la découvrir ; mais on « pense rarement aux choses simples ».

En général,

$$(x + n\delta)^{p+1} - x^{p+1} = \frac{p+1}{1} \delta S_p + \frac{(p+1)p}{1 \cdot 2} \delta^2 S_{p-1} + \dots + \frac{p+1}{1} \delta^p S_1 + n\delta^{p+1} \text{ (*)}.$$

Si donc $\delta = \frac{1}{n}$:

$$(x + 1)^{p+1} - x^{p+1} = \frac{p+1}{1} \frac{S_p}{n} + \frac{(p+1)p}{1 \cdot 2} \frac{S_{p-1}}{n^2} + \dots + \frac{p+1}{1} \frac{S_1}{n^p} + \frac{1}{n^p}.$$

La somme S_{p-1} est comprise entre nx^{p-1} et $n(x+1)^{p-1}$; donc $\lim \frac{p-1}{n^2} = 0$. De même pour tous les termes qui suivent le premier. Et comme le nombre de ces termes est *constant*, on a

$$(x + 1)^{p+1} - x^{p+1} = (p + 1) \lim \frac{S_p}{n}.$$

27. Corollaire. Si n croît indéfiniment, la quantité

$$\left(\frac{1}{n}\right)^p + \left(\frac{2}{n}\right)^p + \dots + \left(\frac{n-1}{n}\right)^p$$

tend vers $\frac{1}{p+1}$.

28. THÉORÈME XV. $\alpha, \beta, \gamma, p, q$ étant des nombres entiers, soit

$$A = (\alpha^2 + \gamma^2)^2 p^2 - 2[(\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2)\gamma^2 - \alpha^2\beta^2]pq + (\beta^2 + \gamma^2)^2 q^2 \dots \dots \dots (18)$$

Le nombre A est la somme de deux carrés : 1° si $\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2$ est un carré; 2° si pq est un carré.

1° Multipliant les deux membres par $(\alpha^2 + \gamma^2)^2$, on trouve

$$(\alpha^2 + \gamma^2)^2 A = \{(\alpha^2 + \gamma^2)^2 p - [(\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2)\gamma^2 - \alpha^2\beta^2]q\}^2 + 4\alpha^2\beta^2\gamma^2(\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2)q^2. \quad (19)$$

D'après l'hypothèse, le second membre est une somme de deux carrés; donc A , divisant cette somme, est aussi la somme de deux carrés;

2° L'égalité (18) équivaut à

$$A = [(\alpha^2 + \gamma^2)p - (\beta^2 + \gamma^2)q]^2 + 4\alpha^2\beta^2pq;$$

et la propriété est démontrée.

(*) Cours d'Analyse, p. 70. Ici, la notation S_p représente

$$x^p + (x + \delta)^p + (x + 2\delta)^p + \dots + (x + \overline{n-1}\delta)^p.$$

29. *Remarques. I.* Généralement, $(\alpha^2 + \gamma^2)^2 A$ est la somme de quatre carrés.

II. Si l'on suppose

$$p = (\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2)\gamma^2 - \alpha^2\beta^2, \quad q = (\alpha^2 + \gamma^2)^2,$$

chacun des nombres A , $(\alpha^2 + \gamma^2)^2 A$ devient une somme de trois carrés.

30. THÉORÈME XVI. *Soit*

$$B = (\alpha^2 + \gamma^2)^2 p^2 + 2[(\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2)\gamma^2 - \alpha^2\beta^2]pq + (\beta^2 + \gamma^2)^2 q^2 \dots \dots (20)$$

1° Si pq est un carré, B égale la somme de quatre carrés;

2° Si, en outre, $\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2$ est un carré, B égale la somme de deux carrés.

Pour établir ces deux propositions, il suffit d'écrire ainsi la dernière formule :

$$B = [(\alpha^2 + \gamma^2)p - (\beta^2 + \gamma^2)q]^2 + 4(\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2)\gamma^2 pq.$$

P. S. (Septembre 1884.) M. F.-J. Lionnet, cité au commencement de cette Note, vient de mourir à Paris.

